VAL D'YERRES
VAL DE SEINE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 JANVIER 2024

# DECISION

*NOMENCLATURE PREFECTURE :* *1.1 MARCHES PUBLICS*
*OBJET :* *AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°03 AU LOT N°01 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE DRAVEIL*

**Total :** **18** L'an deux mille vingt-quatre, le douze janvier, le Bureau Communautaire, légalement convoqué le quatre janvier, s'est assemblé à la Salle des Fêtes, Impasse de la mairie à Brunoy (91800) sous la Présidence de François DUROVRAY.

**Présents :** **16** Damien ALLOUCH ; Thomas CHAZAL ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; François DUROVRAY ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Faten HIDRI ; Nicole LAMOTH ; Pascal ODOT ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT

**Représentés :** **01** Sylvie CARILLON représentée par François DUROVRAY

**Absents :** **01** Faten BENAHMED

**DBC 2024-03**

**SECRETAIRE DE SEANCE**
Valérie RAGOT

**La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)**
**Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.**

**Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :** 31 JAN. 2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 JANVIER 2024

**DECISION**

| | |
|---|---|
| **2024-03** | AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°03 AU LOT N°01 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE DRAVEIL |

**VU** la note explicative de synthèse du Président,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015, portant création de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°2020-015 en date du 5 juillet 2020, relative aux délégations de pouvoirs au Bureau Communautaire,

**VU** la décision du Bureau communautaire n°2021-025 en date du 16 décembre 2021, autorisant le Président à signer les marchés publics de travaux relatifs à la réhabilitation du conservatoire intercommunal de Draveil,

**VU** le marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 22 avril 2022 pour un montant de 2 173 180.96 € HT,

**VU** l'avenant n°01 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, notifié le 24 août 2023,

**VU** l'avenant n°02 au marché public n°2022-03L01 de travaux, relatif à la réhabilitation du Conservatoire intercommunal de Draveil – lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, approuvé par le bureau communautaire du 13 octobre 2023,

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11/01/2024 émettant un avis favorable à la passation de l'avenant n°03,

**CONSIDERANT** que pour le lot n°01 Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre, des travaux en plus-values sont nécessaires à la bonne exécution du chantier,

**CONSIDERANT** que les travaux complémentaires concernent les prestations suivantes :

- ✓ modifications de deux linteaux de porte au niveau de l'administration RDC
- ✓ réalisation de linteaux des portes de la maison Brandt, plancher, forme de béton dans le petit pavillon et emmarchement dans la maison Brandt
- ✓ prestations de « surprofondeur de la cuve EU et EP à la suite de la modification des cuves

**CONSIDERANT** que le montant de l'avenant n°03 pour le lot Démolition – Terrassement – Fondations – Gros œuvre est de **34 350.54 € HT,**

Rol 2015/24 Berger Levrault (1309)

**CONSIDERANT** que le montant du marché est ainsi porté à **2 664 369.68 € HT**, soit une augmentation totale du marché tous avenants confondus de **22.60 %,**

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article 1er : APPROUVE** les modifications introduites par l'avenant n°03.

**Article 2 : AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°03 avec la société DUBOCQ SAS titulaire du marché, sis 1, rue du C.D.8 à Saint Vrain (91770)

Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

C.A. Val d'Yerres Val-de-Seine 91 (Essonne)

François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

# Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N.03 AU LOT N.01 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE DRAVEIL (ANNULE ET REMPLACE L'ACTE DCC2024-03 SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE DE NOMMAGE DE L'ACTE LORS DE LA TRANSMISSION)

---

**Date de transmission de l'acte :** 31/01/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 31/01/2024

---

**Numéro de l'acte :** DBC2024-03 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 091-200058477-20240112-DBC2024-03-AU

---

**Date de décision :** 12/01/2024

**Acte transmis par :** Christine TAHON

---

**Nature de l'acte :** Autres

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics